



# CONTRAT D'ENGAGEMENT « LÉGUMES » avec le GAEC Les Champs des Coteaux

1 Gd Rue - 88120 SAPOIS

gaec.leschampsdescoteaux@gmail.com - 06 89 51 05 27 - 06 32 67 65 13

Contrat et règlements à retourner à l'AMAP avant vendredi 17 avril 2026 (inclus)

**ATTENTION : A partir du 01/01/27, il sera possible de souscrire à des contrats de 6 mois (janvier > juin ; juillet > décembre), En attendant 2027, ce contrat couvre une période de 8 mois (mai > décembre 2026) :**

34 distributions hebdomadaires, du 30 avril au 18 décembre 2026, chaque vendredi de 17h à 19h au local de l'AMAP :

3 bis chemin des Bruyères - 88290 THIEFOSSE

Renseignements, questions :

Jeanne : 06 63 11 76 69 | jeanne.taron@outlook.fr

Pauline : 06 11 53 72 76 | pauline.gehin@wanadoo.fr

A NOTER : les distributions des 1er et 8 mai se dérouleront les JEUDIS 30 avril et 7 mai

NOM et PRENOM de l'adhérent.e :

.....

Demeurant :

.....

.....

Tél. : .....

Courriel : .....

.....

Je suis adhérent.e à l'AMAP Les Choucas Gourmands et j'opte pour un contrat :

PETIT panier : 14 euros / panier soit 476 € (du 30/04/26 au 18/12/26)

GRAND panier : 23 euros / panier soit 782 € (du 30/04/26 au 18/12/26)

Je règle la somme de ..... € partagée en ..... chèques à l'ordre du GAEC Les Champs des Coteaux, datés du 01/05/2026

Possible de régler en 7 chèques maximum, exemples :

- contrats « petit panier » : sept de 68 € / deux de 238 € / quatre de 119 €

- contrats « grand panier » : six de 111 € et un de 116 € / deux de 391 € / quatre de 195,50 €

Les chèques seront encaissés les 10 de chaque mois à partir du 10 mai 2026.

Je fais partie d'un groupe de « covoiturage », précisez lequel :  
Cornimont ; La Bresse ; Vagney ; Cleurie

Je souhaiterais intégrer un covoiturage existant, précisez lequel : .....

Je souhaiterais organiser un covoiturage dans mon secteur.

Nous vous mettrons en contact avec les personnes résidant dans votre secteur.

En tant qu'Amapien/Amapienne, je souscris ce contrat qui m'engage sur une période de 8 mois de la saison maraîchère (du 30/04/26 au 18/12/26) à :

- venir chercher mes légumes ou à les faire retirer par un tiers (34 distributions).
- adhérer au principe de l'AMAP.
- partager les risques (intempéries, ravageurs et maladies) et contribuer ainsi à être solidaire du producteur.
- participer à la vie de l'association, selon mes disponibilités : préparation des paniers, aide aux actions ponctuelles ...
- approuver et respecter le règlement intérieur
- participer à la valorisation et à la promotion de l'AMAP auprès de mon entourage et réseau.

Fait à ....., le .....  
Signature :

En tant que maraîchers du GAEC des Champs de Coteaux, nous souscrivons ce contrat qui nous engage, sur une période de 8 mois de la saison maraîchère (du 30/04/26 au 18/12/26) à :

- produire des légumes et fruits selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap, consultable au local de distribution ou sur le site internet : [www.leschoucasgourmands.org](http://www.leschoucasgourmands.org)
- fournir aux abonnés(es) un panier de légumes par semaine sur une base de 34 distributions.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs(trices) pour les visites.

Fait à Sapois, le 18/04/2026  
Signature :